

# **CONSEILS DE QUARTIERS n° 14 et n° 15**

**« Carabacel- Médecin- Gambetta /  
Libération- Malausséna- Joseph Garnier »**

**Groupe de travail  
« Collecte et Tri Sélectif »**

**Réunion du 19 MAI 2011**

**Etaient présents :**

**Auguste VEROLA- Adjoint du territoire Cœur de Ville  
Philippe PRADAL- Président du Conseil de quartier n°14  
Jean Marc GIAUME- Président du conseil de quartier n°15  
Chantal BLAMOUTIER- CQ14  
Josiane PASTOREL- CQ14  
Patrick CHAUVET- CQ14  
Père Gil FLORINI- CQ14  
Roger MASSONI- CQ14  
Joël RIGAL- CQ14  
Daniel ORVIETO- Vice Président du conseil de quartier n°15  
Marie Thérèse MICHAUD- secrétaire du conseil de quartier n°15  
Janine VAGANAY- CQ15  
Sarah CRISTOBAL- CQ15  
Marie LARIPPE- CQ15  
Annie France HOGAN- CQ15  
Franck MARTIN- CQ15  
Francis JACQUET- membre invité CQ15**

**Etaient également présents :**

**Pour le Pôle de Proximité, Philippe Millet  
Pour la Mission Proximité, Claude Ramella, Sylvette Florens, Didier Rousseau, Robert  
Bojanovich  
Pour la Direction de la Collecte et de la gestion des déchets, Stéphane Poulet, Lucette Fighiera,  
Vanessa Campo**

**Ouverture de la séance à 18h15.**

Comme convenu lors des dernières réunions plénières des deux conseils de quartiers, cette réunion de groupe de travail a été ouverte à tous les membres des conseils de quartiers concernés qui le souhaitaient.

## **Préambule**

Monsieur Jean-Marc Giaume, Président du conseil de quartier n°15 ouvre la séance en remerciant les conseillers présents de leur implication et rappelle l'objet de la réunion en accueillant les intervenants de Nice Côte d'Azur. Il revient sur la définition du conseil de quartier : informer, travailler sur les

projets et les grandes thématiques pour améliorer le cadre de vie. Les comités de quartiers sont chargés de gérer le quotidien par les contacts avec la population.

### **La Collecte et le Tri Sélectif**

Monsieur Stéphane Poulet présente aux conseillers la démarche liée à l'élimination des déchets.

Un bref historique nous rappelle que c'est en 1884 que Monsieur Eugène Poubelle, Préfet de la Seine, instaure la collecte des déchets.

De nos jours, l'évolution des déchets collectés est significative puisqu'il a été relevé les quantités suivantes :

**1962** : 220 kg par habitant et par an

**1989** : 362 kg par habitant et par an

**2009** : 407 kg par habitant et par an

Les emballages qui représentaient **16% du poids en 1960**, représentent **aujourd'hui 33% du poids et 50% du volume**, d'où l'utilité du Tri.

Cela permet de limiter les quantités à enfouir ou à incinérer, en préservant les ressources naturelles et en évitant le gaspillage, tout en réduisant la pollution des sols, de l'air et de l'eau.

Nous sommes tous concernés et acteurs de la chaîne de la collecte, de l'appartement au centre de tri.

Trois grandes familles se dégagent :

- **Le Verre** – bouteilles, bocaux, flacons etc. ...
- **Le Papier** – journaux, magazines, dépliant publicitaires etc. ...
- **Les Emballages** – bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, cartonnettes de sur-emballage, boîtes de conserve, cannettes etc. ...

Mademoiselle Vanessa Campo présente les filières de Tri Sélectif.

Les actions de promotion du tri ont permis de collecter en 2009 :

- 9400 tonnes de verre soit **18kg par habitant** allant vers la filière de recyclage du verre
- 7500 tonnes de papier soit **15kg par habitant** allant vers la filière de recyclage du papier
- 7400 tonnes de verre soit **14kg par habitant** allant vers cinq filières de recyclage, (cartons, briques alimentaires, plastique, aluminium, acier)

Le recyclage des matières à travers les différentes filières, permet d'économiser de nombreuses matières premières, dont l'eau qui est essentielle, mais sert aussi à la fabrication de différents objets utilisés au quotidien.

**Le Tri ça marche**, les performances de collecte sélective très encourageantes sont là pour le prouver puisque l'on relève des évolutions significatives, plus 12% pour le verre, 25% pour le papier, 40 % pour les emballages, alors que l'on note une baisse de 15% sur les quantités d'ordures ménagères.

Il est à noter que le retraitement des ordures ménagères va vers la filière de valorisation énergétique qui permet de produire de la chaleur équivalent au chauffage de 10000 logements.

Il est souligné que le recyclage permet des économies, mais que certains déchets doivent être traités à part : déchets dangereux, encombrants, gravats...

La loi sur l'environnement de 2009 recommande une réduction de 7% par habitant et par an de la production d'ordures ménagères et une augmentation de recyclage à hauteur de 35% en 2012 et 45% en 2015.

La loi sur le Grenelle l'Environnement de 2010 préconise de ne pas traiter plus de 60% de l'ensemble des déchets dans les installations de stockage ou d'incinération.

La question des points d'apport volontaires est présentée par Madame Lucette Fighiera.  
L'augmentation du Tri Sélectif passe par une **densification du parc de points d'apports volontaires (PAV)** et une incitation des habitants, à travers des actions de communication et de sensibilisation.

Un état des lieux tenant compte de la norme en milieu urbain qui est de 1 point d'apport volontaire pour 500 habitants, nous informe qu'il conviendrait de **rajouter sur le territoire du pôle de proximité Cœur de Ville, 26 PAV verre et 41 PAV papier.**

La pose de colonnes est une priorité pour le centre ville. Selon les secteurs, il existe des disparités. Par exemple : des quartiers sont plutôt bien dotés (Jean Médecin, Musiciens) ; d'autres quartiers sont à pourvoir (Clément Roassal, Désambrois, Vernier, ...)

Il est indiqué qu'il n'est pas possible de mettre partout des conteneurs enterrés notamment en raison de la présence des réseaux en sous-sol.

M. Verola estime qu'il faut rendre les conteneurs plus attrayants (pourquoi pas des habillages différents selon les quartiers ?). Il est également pris l'exemple de certaines communes rurales qui utilisent des habillages en bois pour leurs conteneurs.

En prenant l'exemple d'une autre commune, on constate que l'engagement de chacun permet une évolution notoire et efficace.

C'est là que les conseillers de quartiers peuvent avoir une action, tout comme les comités de quartiers, pour **effectuer des propositions d'emplacements en lien avec le pôle de proximité** et les conseils avisés des services de la collecte.

La concordance des emplacements avec les documents d'urbanisme est vérifiée, la vérification de la possibilité de collecte est examinée et une analyse est réalisée sur plusieurs semaines avant de pérenniser tout nouveau point.

### **La prise de conscience doit être collective sur le devenir de nos déchets.**

Il est dénoncé le comportement de certains commerçants de l'avenue Jean Médecin qui laisse trainer sur la voie publique les cartons.

Une remarque est faite sur la propreté des containers et de leur environnement immédiat, tout comme les dépôts sauvages effectués au pied des containers.

En réponse, il est précisé que les prestataires sont responsables de la propreté des matériels et des abords, de même qu'ils sont tenus de collecter aussi les dépôts en pied de container.

La brigade verte qui dépend de la police municipale peut verbaliser les auteurs de dépôts sauvages. M. Pradal rappelle les modalités de verbalisation contre les atteintes à l'environnement.

**Clôture de la séance à 20h20.**